



Wavre, le 10 septembre 2020

Aux responsables des Pôles « catéchèse »  
Aux prêtres et diacres accompagnateurs  
Aux catéchistes et aux parents des enfants en catéchèse

Chères amies, chers amis,

Nous vous communiquons, ci-dessous, les nouvelles directives applicables immédiatement pour la reprise des activités de la catéchèse des enfants.

Nous vous demandons d'y prêter la plus grande attention et de veiller à leur respect dans toute la mesure du possible.

**⚠** Dans le cadre des célébrations du sacrement de confirmation de ces prochains mois, l'évêque et les prêtres délégués ne pourront pas rencontrer les enfants préalablement à la célébration. Cependant, la lettre des enfants à l'évêque (ou à son délégué) peut toujours être rédigée et transmise par l'intermédiaire du/de la responsable du pôle catéchèse.

Pour la célébration des premières communions, c'est l'occasion de mettre en application ce que les Orientations pastorales pour la catéchèse en Brabant wallon demandent depuis septembre 2017... :

- ▶ célébrer les premières communions en petits groupes répartis lors des assemblées dominicales (dans ce cas-ci : de septembre à l'Avent) – ce qui fait sens avec la première communion qui signifie aussi désir de commune-union avec toute la communauté
- ▶ on insère cette démarche dans la messe paroissiale en soignant en début de messe l'accueil de ces enfants et de leurs proches – en évoquant cet événement communautaire à l'homélie – lors des intentions de prière – au moment de la communion en invitant ces enfants à venir communier en premier – en choisissant une lecture spécialement adaptée (sans supprimer toutes les lectures du jour) – en veillant au choix de certains chants
- ▶ les premières communions peuvent aussi être faites individuellement également lors de l'eucharistie dominicale de la paroisse. Ce dimanche-là, principalement à l'accueil et au moment de la communion, on valorisera la démarche particulière de cet enfant.

Nous vous remercions encore très sincèrement pour la mission importante que vous remplissez en Église auprès des enfants, pour votre enthousiasme et votre créativité en ces temps si particuliers.

Luc Tielemans, diacre  
Responsable du service de la Catéchèse,

Mgr Jean-Luc Hudsyn  
Évêque auxiliaire pour le Brabant wallon,



## DIRECTIVES CONCERNANT LA REPRISE DES ACTIVITES DE LA CATECHESE POUR LES PREMIERES COMMUNIONS ET CONFIRMATIONS

Réunis en conférence épiscopale ce 10 septembre, les évêques ont pris les décisions suivantes relatives à la reprise des activités de la catéchèse des enfants sur base des dernières règles sanitaires édictées par le Comité National de Sécurité. (MB du 22 août 2020)

### COMBIEN DE PERSONNES PEUVENT PRENDRE PART À LA CATÉCHÈSE DE PREMIÈRE COMMUNION ET DE CONFIRMATION ?

- ➔ Le nombre maximum légal de participants s'élève à 50 personnes (enfants et catéchistes), mais il est recommandé que les rencontres de catéchèse se déroulent en plus petits groupes.

### LIEU POUR LES RENCONTRES DE CATÉCHÈSE ?

- ➔ Il n'est pas recommandé que les catéchèses aient lieu dans des maisons privées. Il est préférable qu'elles se déroulent dans de grands locaux bien ventilés (salles paroissiales, églises, ...). Veiller à l'hygiène des mains (gel, savon,...)

### QUI DOIT GARDER SES DISTANCES ?

Rencontre avec enfants de -12 ans	Rencontres avec jeunes de +12 ans
<ul style="list-style-type: none"><li>• Garder ses distances dans les contacts entre adultes.</li><li>• Garder ses distances dans les contacts entre catéchistes et enfants.</li><li>• Les distances ne sont pas applicables dans les contacts entre enfants.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Garder le plus de distance possible lors de tous les contacts. Le masque buccal est obligatoire pour les animateurs et les jeunes dans le local où ont lieu les rencontres et ce même s'ils peuvent garder leurs distances. Le masque buccal n'est pas obligatoire pour les jeunes pendant les pauses en plein air.</li></ul>

**QUI DOIT PORTER UN MASQUE BUCCAL ?**

Rencontre avec enfants de -12 ans	Rencontres avec jeunes de +12 ans
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Le masque buccal n'est pas obligatoire</b> pour les -12 ans.</li> <li>• Les catéchistes portent un masque buccal si les distances <b>ne peuvent être respectées</b>.</li> <li>• Les catéchistes sont dispensés du port du masque :               <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Quand ils animent les rencontres à condition qu'une distance suffisante (préciser la distance) sépare le catéchiste et les enfants (ou sépare le catéchiste des autres catéchistes) .</li> </ul> </li> <li>• <b>Les parents portent le masque buccal lorsqu'ils amènent et reprennent leurs enfants et lorsqu'ils pénètrent dans les locaux.</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Le masque buccal est obligatoire</b> pour les animateurs et les jeunes, <b>même</b> si les distances peuvent être respectées.</li> <li>• Les jeunes et les animateurs sont <b>dispensés temporairement du port du masque</b> :               <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Pour des raisons médicales</li> <li>○ Durant les activités, contacts et pauses à l'air libre.</li> </ul> </li> <li>• <b>Les parents portent le masque buccal lorsqu'ils amènent et reprennent leurs enfants et lorsqu'ils pénètrent dans les locaux</b></li> </ul>

**PEUT-ON ORGANISER DES ACTIVITÉS EN DEHORS DU CADRE HABITUEL DE LA CATÉCHÈSE ? (EX. VISITE D'UNE ÉGLISE, ...)**

Rencontre avec enfants de -12 ans	Rencontres avec jeunes de +12 ans
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <u>Phase jaune</u> : les activités extra-muros sont <b>permises</b>. Les catéchistes et les enfants respectent bien sûr les mesures sanitaires d'application dans la société.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <u>Phase jaune</u> : les activités extra-muros sont <b>suspendues</b>.</li> </ul>



## LES RÉUNIONS DE PARENTS / RÉUNIONS ENTRE CATÉCHISTES PEUVENT-ELLES AVOIR LIEU ?

-12 ans et + 12 ans
<p>Dans l'enseignement, les conseils de participation sont considérés comme des <b>réunions essentielles</b> qui peuvent avoir lieu à l'école. Le même raisonnement peut s'appliquer pour la catéchèse de première communion et de confirmation. Il est impératif de <b>respecter les mesures de sécurité nécessaires</b> : masque buccal / distance suffisante entre les personnes / aération suffisante des locaux.</p> <p>-&gt;Il est toutefois conseillé d'éviter autant que possible de telles rencontres physiques et de les organiser sans contact physique.</p>

## LES PARENTS PEUVENT-ILS PÉNÉTRER DANS LES LOCAUX ?

Rencontre avec enfants de -12 ans	Rencontres avec jeunes de +12 ans
<p>En <b>phase jaune</b> c'est possible, mais les règles applicables à la société au sens large doivent être respectées.</p> <p>→ Cependant il est vraiment recommandé que les parents <b>déposent les enfants à l'entrée et les y reprennent.</b></p> <p><b>Le masque buccal est obligatoire pour les parents lorsqu'ils amènent et reprennent les enfants et quand ils pénètrent dans les locaux.</b></p>	<p><b>En phase jaune</b>, la présence des parents dans les locaux est évitée. Les parents sont censés déposer leurs enfants à la porte et les reprendre, en portant <b>un masque buccal.</b></p>

### PEUT-ON ORGANISER DES RETRAITES RÉSIDENTIELLES (AVEC LOGEMENT SUR PLACE) ?

- En principe, il est permis d'organiser de telles retraites en tenant compte de toutes les mesures qui s'appliquent au secteur de l'horeca. Dans la pratique, cependant, ces retraites sont difficiles à organiser. En cas de doute, on peut contacter le site officiel "Covid event risk model" à l'adresse <https://www.covideventriskmodel.be>.

### AUTRES DIRECTIVES PRATIQUES

- Pour éviter tout échange de matériel (crayons, stylos...), il est conseillé de demander aux enfants d'apporter leur propre matériel.
- Dans la mesure du possible, il faut éviter toute forme de partage (papier, objets divers...). Si on distribue du matériel, il faut le faire avec précaution (par exemple en veillant à l'hygiène des mains).
- Si une collation ou un repas est nécessaire, les enfants sont invités à amener leur propre collation ou pique-nique. Si l'on souhaite quand même prévoir de la nourriture, elle ne peut être préparée à la maison. On préférera la nourriture emballée individuellement.

### QUID EN CAS D'ACTIVITÉS « HORS-NORME » ?

- Si l'activité est hors-norme et sort des critères mentionnés ci-dessus, on peut consulter le site officiel <https://www.covideventriskmodel.be>. On peut y définir l'évènement programmé sur base d'un certain nombre de questions et paramètres. Au bout du parcours, on reçoit un feu vert ou rouge. Il s'agit d'un avis autorisé et non d'un permis officiel. Muni de cet avis, il est souhaitable de s'adresser ensuite au bourgmestre lequel donnera ou non son autorisation. Dans la pratique, le bourgmestre suit souvent l'avis du site.